

Adhésion 2024

Adhérer, c'est soutenir le CAUE dans ses missions de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale

En adhérant au CAUE de Paris, vous recevrez toutes nos actualités en avant-première : invitation aux conférences, ateliers organisés par le CAUE de Paris...

Nom et prénom de l'enfant inscrit à l'École d'Architecture pour Enfants :

.....

Coordonnées du parent adhérent :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Fait à, Le / / 202...

Signature

Tarifs et Conditions

J'adhère au CAUE de Paris pour
l'année 2024 en qualité de :

- ☐ Particuliers : 10 euros
- ☐ Organismes assimilés ou personnes morales : 150 euros
- ☐ Organismes partenaires ou membres bienfaiteurs : 200 euros

Règlement par virement, carte bancaire ou
par chèque à l'ordre de CAUE de Paris.

Toute modification tarifaire du barème fera
l'objet d'une décision en Conseil
d'Administration.

L'agrément des nouveaux membres est
soumis au Président, qui le notifie par courrier
aux membres du Conseil d'Administration.
Sans réponse dans les 15 jours suivant la
notification, l'agrément est réputé accepté.

Ne peuvent prendre part aux travaux de
l'Assemblée Générale que les adhérents de
l'association, à jour de leur cotisation.